

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUILLET 2016 – 20H00

Membres présents :

- Jean DIDIER
- Denis FALCOZ
- Bruno RAMBAUD
- Pierrick VIAL
- Michel BRUN
- André BONNET
- Pierre PERSONNET
- Solange GRAND

Membre(s) absent(s) excusé(s): 2

Marc ROBERT qui donne pouvoir à Pierre PERSONNET Maryse BONNET qui donne pouvoir à Solange GRAND

Date de convocation: 19 JUILLET 2016

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal de leur présence et de leur assistance et rappelle que le public n'a pas droit à la parole.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal :

- 1 Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal
- 2 Présentation du Bilan EPIC
- 3 Décision modificative de Budget Primitif
- 4 Ligne de trésorerie
- 5 Dépôt dossier UTN
- 6 Promotion touristique
- 7 Débat sur le risque d'Attaque terroriste
- **8 Question Diverses**







1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Suite à la demande de Maryse BONNET, le compte rendu a été modifié. Elle passe en statut d'absence excusée. Je demande au conseil d'approuver le précédent compte rendu du conseil municipal.

		VO	TE DES	CONSE	ILLERS	MUNIC	CIPAUX				
Pour	10	х	х	х	х	х	х	х	х	х	Х
Contre	0										
Abstention	0										
	10	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	AL. PVI	BRUN. M	BONNET.A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M

2. Présentation du Bilan EPIC

Monsieur le Maire cède la parole au Directeur d'Albiez Tourisme et d'Albiez Domaine Skiable qui va présenter le bilan moral et financier de l'EPIC.

Avant ce conseil un document d'analyse a été distribué aux conseillers municipaux pour faciliter les échanges. Le directeur de L'EPIC, suite à la demande d'élus distribue des documents comptables à l'ensemble des conseillers.

Le mauvais temps à amoindrit de -20% le chiffre d'affaire prévu au budget. Soit environ 300.000€HT. Les trois journées d'arrêt (deux de fort vent et une de coupure d'électricité générale) ont fait une perte financière d'environ 40.000€HT. Mars a permis de diminuer l'impact de ces journées.

Le CA de la saison d'hiver montre une hausse sur les ventes de forfait saison par rapport à N-1 (*N : Année). En parallèle il est observé une nette évolution du nombre de journées skieurs sur le mois de février (1.800 journées skieur supplémentaires par rapport à N-1) même tendance pour mars. Sans occulter la courbe du chiffre d'affaire, il y a des signaux positifs en termes de fréquentation.

La stratégie mise en place a été d'anticiper ces conditions climatiques. En abaissant le point mort financier de 300.000€. Pour ce faire les établissements ont fait d'importants efforts de maitrise de leurs politiques achats (fournitures, maintenances, prestations...) et organisation des services (internalisation et implication du personnel dans la maitrise des coûts).

L'EPIC cherche à dynamiser ses recettes : Création de nouvelles prestations (location trottinettes/vélos, BMX organisation de séminaires, parcours aquatique...), vente de produits dérivés, adaptation des produits proposés par les remontées mécaniques... L'objectif pour le CA d'été est de 100.000€.

Les structures gonflables devraient être amorties sur quatre ans. Cette prestation devra évoluer pour continuer à rester attractive.



ARVAN VILLARDS MARRINE - SALOIE



Aujourd'hui les remontées mécaniques vivent l'évolution des normes et le vieillissement du domaine. Les dépenses se font en prenant en compte la sécurité des usagers, les attentes des clients et les retours sur investissements, cela induit des choix réfléchis par le comité de direction. Le directeur utilise des outils qui l'informent en temps réel sur notamment le CA et la fréquentation. Ces outils permettent après analyse de dégager des tendances sur l'avenir.

Le directeur précise qu'il respecte la rigueur comptable notamment avec fonctionnement et l'investissement pour réduire sa dépendance aux financements de la commune.

Cet travail important commence à produire ses effets. Les partenaires bancaires commencent à montrer des signes de confiance envers l'EPIC.

Pour finir le Président de l'EPIC se réjouit de l'opération samedi 10€.

Le directeur s'engage à faire parvenir aux conseillers municipaux une synthèse de bilan prévisionnel 2016 /2017.

3. Décision modificative de Budget Primitif

Monsieur le maire cède la parole au 1^{er} Adjoint au Maire en charge des finances pour présenter le travail de la commission finances et faire délibérer le conseil sur les décisions modificatives du budget primitif et la reconduction de la ligne de trésorerie.

• Demande de subvention sortie scolaire

La commission est favorable au versement de la subvention demandé par l'école pour une sortie scolaire (840€).

• Fiscalité

La commission autorise le vice-président de commission finances et le secrétaire général à poursuivre leur travail sur la THLV et à soumettre le dossier au conseil municipal.

• Bibliothèque

La commission valide le principe de la gratuité de la bibliothèque.

Cinéma

La commission valide le principe de la mise en concurrence pour un contrat public « exploitation, entretien, promotion de la projection cinématographique ». Le Montant plafond de ce contrat est fixé à 12K€. Cela ne préjuge pas d'exclusion des opérateurs économiques selon leur forme juridique conformément au principe d'égal accès à la commande publique.

• EPRD

La commission est favorable à la création d'un état prévisionnel des recettes et des dépenses préalable à l'élaboration budgétaire pour l'année 2017.

• Décision modificative

Suite aux échanges avec la trésorerie, la commune doit faire l'annulation de titre de recette émis en doublon sur les années précédentes 2013/2014. La commission est favorable à la modification des crédits suivants : 4325€ du chapitre 011 vers chapitre 67 (Budget communal) 500€ du chapitre 65 vers chapitre 67 (Budget communal)



ARVAN VILLARDS



Suite à une erreur lors de l'ouverture des comptes en Janvier 2016. La commission finances est favorable à remonter les crédits des votes des chapitres par opération de la section d'investissement vers le niveau des chapitres hors opérations de la section d'investissement.

• Ligne de trésorerie

La commission est favorable à la reconduction de la ligne de trésorerie dans l'attente de l'intégration aux emprunts.

Vote sur la proposition de décision modificative du budget primitif 2016.

VOTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX													
Pour	10	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х		
Contre	0												
Abstention	0												
	10	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	AL. PVI	BRUN. M	BONNET.A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M		

4. <u>Ligne de trésorerie</u>

Vote sur la reconduction de la ligne de trésorerie

		VO	TE DES	CONSE	ILLERS	MUNIC	CIPAUX				
Pour	10	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х
Contre	0										
Abstention	0										
	10	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	AL. PVI	BRUN. M	BONNET.A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M

Un travail est en cours pour intégrer la ligne de trésorerie dans un emprunt. A Cette occasion les autres emprunts seront renégociés avec l'ensemble des partenaires bancaires.

5. <u>Dépôt dossier UTN</u>

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'autorisation de déposé le dossier UTN pour la liaison des Karellis.

L'adjoint au Maire en charge des travaux fait un point pour une meilleure information du conseil.



ARVAN VILLARDS MARRINE - SALOIE



Une rencontre a été faite avec les services de l'Etat qui ont jugé le projet mature et déposable. Il a été convenu de déposer l'UTN en septembre pour une analyse plus fine des services instructeurs.

Actuellement le dossier est en constitution par les services de l'ASADAC. Ce dossier sera à la disposition du public lors de l'instruction du dossier.

Le conseil municipal de Montricher-Albane s'est prononcé favorablement pour le dépôt UTN.

Certains élus sont gênés d'autoriser le Maire à déposer le dossier UTN sans l'avoir consulté avant.

		VO	TE DES	CONSE	ILLERS	MUNIC	CIPAUX				
Pour	8	х	х	х	х	х	х	х		х	
Contre	0										
Abstention	2								х		х
	10	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	AL. PVI	BRUN. M	BONNET.A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M

6. Promotion touristique

Le maire demande au conseil de mener toutes les actions nécessaires:

• à la reprise de la compétence «promotion touristique » de la Communauté de Communes de l'Arvan vers la Commune.

		VO	TE DES	CONSE	ILLERS	MUNIC	CIPAUX				
Pour	10	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х
Contre	0										
Abstention	0										
	10	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	AL. PVI	BRUN. M	BONNET.A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M

• au classement « commune touristique » de notre territoire

		VO	TE DES	CONSE	ILLERS	MUNIC	CIPAUX				
Pour	10	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х
Contre	0										
Abstention	0										



ARVAN VILLARDS MARRINE - SAVOE



10	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	AL. PVI	BRUN. M	BONNET.A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M
								_		

• Demander le classement et la labélisation de notre office du tourisme

		VO	TE DES	CONSE	ILLERS	MUNIC	CIPAUX				
Pour	10	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х
Contre	0										
Abstention	0										
	10	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	AL. PVI	BRUN. M	BONNET.A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M

7. Débat sur le risque d'Attaque terroriste

A la vue de l'actualité, il semble opportun à Monsieur le Maire de faire un tour de table sur l'évaluation des risques et les mesures à prendre (Maintient des Evènements, plan communication...) pour prévenir le risque de terrorisme

Un élu évoque des effets indirects pouvant atteindre notre collectivité.

La parole est donnée à la Directrice de l'Ecole : L'école applique un plan Vigipirate fourni par son administration de rattachement.

Pour l'heure la commune n'a pas reçu d'instruction sur les mesures à prendre. Toutefois la commune s'est fournie un certain nombre de support pour travailler sur le sujet et va demander plus d'informations auprès des services de l'Etat.

Il est convenu que les conseillers se prononceront de nouveau sur cette question lors du prochain conseil.







8. Question Diverses

1. Validation CCAS

Mr le Maire donne la parole à la présidente du CCAS qui va nous présenter les décisions du CCAS. Les tarifs sont restés identiques à l'exception des forfaits doudou ski journée qui passent de 250€ à 255€ et les après-midi qui passent de 157€ à 165€

VOTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX												
Pour	10	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х	
Contre	0											
Abstention	0											
	10	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	AL. PVI	BRUN. M	BONNET.A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M	

Sur les demandes d'entretien de l'école, les services communaux feront le nécessaire pour assurer l'entretien du bâtiment communal.

2. Fin de l'enquête publique « centrale hydroélectrique »

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique est terminée. Les tendances sont positives, mais il convient d'attendre le rapport final du commissaire enquêteur.

Le maire demande au conseil de renouveler son accord pour la construction de la micro centrale hydroélectrique et de mener toute action nécessaire à la conduite du projet.

		VO	TE DES	CONSE	ILLERS	MUNIC	CIPAUX				
Pour	10	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х
Contre	0										
Abstention	0										
	10	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	AL. PVI	BRUN. M	BONNET.A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M







3. Remplacement de Patrick

Suite à ce qui a été annoncé lors du dernier conseil municipal, nous avons demandé au SIVOMA pour évaluer un coût d'externalisation « Gestion STEP ». L'estimation du coût est de 50.000€ pour la prestation hors pièces.

A la vue de ces informations Monsieur le Maire :

• propose le recrutement d'un Agent Technique au grade C.

	VOTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX														
Pour	10	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х				
Contre	0														
Abstention	0														
	10	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	AL. PVI	BRUN. M	BONNET.A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M				

• propose la fermeture du poste au service technique grade B

		VO	TE DES	CONSE	ILLERS	MUNIC	IPAUX				
Pour	10	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х
Contre	0										
Abstention	0										
	10	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	AL. PVI	BRUN. M	BONNET.A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M







4. Demande de subvention

La directrice de l'école fait une demande de subvention de 840€ (70 euros par élèves x12) pour une sortie Camp Olympique du 3 au 7 octobre 2016 à BUIS-LES-BARONNIES.

VOTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX											
Pour	10	х	х	х	х	х	х	х	х	х	Х
Contre	0										
Abstention	0										
	10	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	AL. PVI	BRUN. M	BONNET.A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M

5. Gratuité bibliothèque

Suite à l'avis favorable de la commission finances, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de la gratuité de la bibliothèque.

La représentante de la bibliothèque s'oppose à la gratuité de la bibliothèque car les bénévoles n'ont pas été consulté et doute du financement de la bibliothèque.

VOTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX											
Pour	6	х		х	х		х	х		х	
Contre	2		Х			х					
Abstention	2								х		Х
	10	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	AL. PVI	BRUN. M	BONNET.A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M







6. Barbecue

Suite à la proposition de l'association des commerçants de financer un barbecue, Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil pour l'installation d'un Barbecue au plan d'eau, sous réserve des mesures de sécurité qui seront levées ultérieurement.

VOTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX											
Pour	10	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х
Contre	0										
Abstention	0										
	10	DIDIER. J	FALCOZ. D	RAMBAUD. B	AL. PVI	BRUN. M	BONNET.A	BONNET. M	PERSONNET. P	GRAND. S	ROBERT. M

7. Soutien au Celticimes

Monsieur le Maire rappelle que la Commune soutient cette manifestation avec les actions suivantes :

- Versement d'une subvention de 4.000€
- Mise à disposition du matériel communal pour l'évènement y compris sur ALBIEZ-LE-JEUNE.
- Mise à disposition des différents Locaux :
 - o Bibliothèque
 - o Salles de Réunion
 - Salle de Motricité
 - o Cinéma
 - Salle des Fêtes

Monsieur le maire informe le conseil, que sous son autorité, il a apaisé des tensions suite à des plaintes de riverains relatives aux tapages nocturnes au-delà de 22h00 des festivaliers.

Monsieur le Maire, ses adjoints et l'ensemble du conseil municipal sont favorables à cet évènement et veulent le renouveler.

Monsieur le Maire soutient la manifestation, mais est choqué qu'elle soit détournée pour régler des conflits de personnes. Par exemple, un document diffamatoire et calomnieux à l'encontre de la mairie a été affiché sur les panneaux publics et distribué.

Certains conseillers demandent plus de soutien de la part de l'EPIC :

Le Président de l'EPIC estime que c'est un évènement est positif pour la commune. L'association doit cotiser pour bénéficier de la promotion de l'EPIC. Le principe d'égalité entre les associations doit primer.

Monsieur le Maire demande un engagement de l'association de nous fixer rapidement les dates de la prochaine édition, ceci afin de préparer cet évènement phare.

Séance levée à 22h26

Jean DIDIER,
Maire d'ALBIEZ-MONTROND

Signé



ARVAN VILLARDS MARRONE - S-ALOIE